

Conditions Définitives



VILLE DE PARIS

Programme d'émission de titres
(*Euro Medium Term Note Programme*)
de 2.000.000.000 d'euros

SOUCHE No : 12
TRANCHE No : 1

Emprunt obligataire de 155.000.000 d'euros
portant intérêt au taux de 4,75 % l'an
et venant à échéance le 29 octobre 2021

Prix d'Emission : 99,137 %

HSBC France
NATIXIS
Société Générale Corporate & Investment Banking

En date du 28 octobre 2008

PARTIE A - CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les "Titres") et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le prospectus de base du 24 juillet 2008 (visé par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°08-157 en date du 24 juillet 2008) relatif au Programme d'émission de Titres de l'Emetteur de 2.000.000.000 d'euros, qui constitue un prospectus de base (le "Prospectus de Base") pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus (Directive 2003/71/CE) (la "Directive Prospectus"). Les Conditions Définitives et le Prospectus de Base constituent ensemble un prospectus (le "Prospectus") pour les besoins de l'article 5.1 de la Directive Prospectus, et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Définitives associées au Prospectus de Base. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives qui, associées au Prospectus de Base, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base du Prospectus constitué des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base.

Les présentes Conditions Définitives ne constituent pas une offre ou une sollicitation (et ne sauraient être utilisées à cette fin) de souscrire ou d'acheter, directement ou indirectement, des Titres.

1	Emetteur :	Ville de Paris
2	(i) Souche N° :	12
	(ii) Tranche N° :	1
3	Devise Prévue :	Euros ("€")
4	Montant Nominal Total :	
	(i) Souche :	155.000.000 €
	(ii) Tranche :	155.000.000 €
5	Prix d'émission :	99,137 % du Montant Nominal Total
6	Valeur Nominale Indiquée :	50.000 €
7	(i) Date d'émission :	30 octobre 2008
	(ii) Date de Début de Période d'Intérêts :	Date d'émission
8	Date d'Echéance :	29 octobre 2021
9	Base d'Intérêt :	Taux Fixe de 4,75 % par an
10	Base de Remboursement/Paiement :	Remboursement au pair
11	Changement de Base d'Intérêt ou de Base de Remboursement/Paiement :	Non applicable
12	Options :	Non applicable
13	(i) Rang :	Senior
	(ii) Date d'autorisation de l'émission :	Délibérations 2007 DF 68-1 en date des 17, 18 et 19 décembre 2007 et 2008 SGCP 3 en date du 21 mars 2008
14	Méthode de distribution :	Syndiquée

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER

15	Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe	Applicable
	(i) Taux d'Intérêt :	4,75 % par an payable annuellement
	(ii) Dates de Paiement du Coupon :	29 octobre de chaque année (non ajusté) et pour la première fois le 29 octobre 2009 pour la période allant du 30 octobre 2008 (inclus) jusqu'au 29 octobre 2009 (exclus)
	(iii) Montant de Coupon Fixe :	2.375 € pour 50.000 € de Valeur Nominale Indiquée

- (iv) Montant de Coupon Brisé : 2.368,49 € pour 50.000 € de Valeur Nominale Indiquée pour la période allant du 30 octobre 2008 (inclus) au 29 octobre 2009 (exclus)
- (v) Méthode de Décompte des Jours(Article 4(a)) : Base Exact/Exact-ICMA
- (vi) Dates de Détermination (Article 4(a)) : 29 octobre de chaque année à compter du 29 octobre 2009
- (vii) Autres stipulations relatives à la méthode de calcul des intérêts pour les Titres à Taux Fixe : Non applicable
- 16 Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable Non applicable
- 17 Stipulations relatives aux Titres à Indexation Spécifique : Non applicable
- 18 Stipulations relatives aux Titres Libellés en Deux Devises : Non applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

- 19 Option de Remboursement au gré de l'Emetteur : Non applicable
- 20 Autre Option : Non applicable
- 21 Montant de Remboursement Final pour chaque Titre : Valeur Nominale Indiquée
- 22 Montant de Remboursement Anticipé
- (i) Montant de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé lors du remboursement pour des raisons fiscales (article 5(d)) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (article 8) et/ou leur méthode de calcul (si elle est demandée ou si elle diffère de celle établie par les Modalités) : Articles 5(d) et 8 applicables
- (ii) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (article 5(d)) : Non
- (iii) Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement

	(iii) Date du contrat de prise ferme :	28 octobre 2008
31	Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur :	Non applicable
32	Restrictions de vente supplémentaires :	Non applicable
33	Restrictions de vente - Etats-Unis d'Amérique :	Réglementation S <i>Compliance Category 1</i>
GENERALITES		
34	Le montant nominal total des Titres émis a été converti en euros au taux de [●], soit une somme de :	Non applicable
35	Notation :	Applicable

OBJET DES CONDITIONS DEFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives comprennent les conditions définitives requises pour l'émission et l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrits dans le cadre du programme d'émission de titres (*Euro Medium Term Note Programme*) de 2.000.000.000 d'euros de la Ville de Paris.

RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par : Alain BAYET
Directeur Financier
Dûment autorisé

" Pour le Maire de Paris et par délégation "

PARTIE B - AUTRE INFORMATION

1. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

- (i) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 30 octobre 2008 sera faite par l'Émetteur (ou pour son compte).
- (ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 7.375 €

2. NOTATIONS

Notations : Les Titres à émettre ont fait l'objet des notations suivantes :

S&P : AAA

Moody's : Aaa

Fitch : AAA

3. NOTIFICATION

Non applicable

4. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf pour ce qui est indiqué au chapitre "Souscription et Vente", à la connaissance de l'Émetteur, aucune personne impliquée dans l'Offre n'y a d'intérêt significatif.

5. RAISONS DE L'OFFRE ET UTILISATION DU PRODUIT

Voir section "Utilisation des Fonds" du Prospectus de Base.

6. RENDEMENT

Rendement : 4,841 % l'an

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

7. TITRES LIBELLES EN DEUX DEVICES UNIQUEMENT - TAUX DE CHANGE

Non applicable

8. TAUX D'INTERET NOMINAL ET DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS DUS

Non applicable

9. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

- (i) Code ISIN : FR0010680744
- (ii) Code commun : 039646072

- | | |
|--|---|
| (iii) Dépositaires : | Applicable |
| (a) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central : | Oui |
| (b) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream, Luxembourg : | Non |
| (iv) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream, Luxembourg et le numéro d'identification correspondant : | Non applicable |
| (v) Livraison : | Livraison contre paiement |
| (vi) Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres : | BNP Securities Services
Immeuble Tolbiac
75450 Paris Cedex 09
France |
| (vi) Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres : | Non applicable |